

REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents : Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Geneviève GODFRIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Conseillers communaux.

M. Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Séance du 16 mai 2007

Absent : Pierre LEDENT

LE CONSEIL COMMUNAL,
En séance publique,

1. PROCES-VERBAL

approuve le procès-verbal de la séance du 25 avril 2007 sous réserve de la remarque suivante formulée par le Conseiller Christian MATAGNE concernant le point n°8 « Egouttage du camping de la Lesse et collecteur de Houyet : approbation du projet des travaux » : la participation financière de la partie privée sera envisagée au moment de la souscription des parts.

à l'unanimité :

2. LIBERALISATION DE LA POSTE

décide d'adopter une motion dénonçant certaines pratiques dans la décision de la Commission Européenne d'ouvrir les services postaux à la libre concurrence et de franchir le pas vers la libéralisation pour 2009 en ce qui concerne la distribution du petit courrier, affirme son soutien dans ce sens au Député Européen Alain HUTCHISON et décide d'inciter les autres communes à joindre ce mouvement de résistance afin que l'on ne ferme pas les petits bureaux de poste ruraux et que l'on ne touche pas au personnel de la Poste en raison des nombreux services qu'il rend encore à la population.

3. LIBERALISATION DES MARCHÉS DE L'ELECTRICITÉ ET DE GAZ

décide d'adopter avec l'Intercommunale IDEFIN une convention dont la finalité est de régler les modalités pratiques de l'exécution du processus de centralisation des achats d'électricité et de gaz et de fixer dans ce cadre les droits et obligations des parties.

4. AG BEP, BEP EXPANSION ECONOMIQUE et BEP ENVIRONNEMENT

approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du BEP, BEP Expansion Economique et BEP Environnement du 19.07.07.

5. CHARTE COMMUNALE DE L'INTÉGRATION DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

ratifie la délibération par laquelle le Collège Communal, en séance du 03.05.07, a décidé d'adhérer à la charte communale de l'Intégration de la Personne Handicapée, telle que proposée par l'asbl « Association Socialiste de la Personne Handicapée » (ASPH).

6. PLAN COMMUNAL POUR L'EMPLOI 2007

approuve la reconduction du plan communal pour l'emploi en 2007.

7. CHEMIN VICINAL A CELLES

décide de proposer à la Députation Permanente du Conseil Provincial la modification par suppression du chemin vicinal n°28 à Celles, conformément au plan dressé le 2 avril 2007 par Mr G. DAFFE, géomètre expert immobilier à Namur.

8. POINTS LUMINEUX A MESNIL-ST-BLAISE

marque son accord quant à la pose de points lumineux supplémentaires à Mesnil-St-Blaise, rue d'Inzépia et à l'Auche, aux conditions des devis de IDEG, soit 6.178,63 € TVAC.

9. PROJET DE PREVENTION GENERALE

retire ce point de l'ordre du jour, celui-ci étant de la compétence du Collège communal.

10. TRAVAUX D'EGOUTTAGE A HOUYET

approuve le projet relatif aux travaux d'égouttage :

- de la place de la gare à Houyet pour un montant estimé à 86.000 € HTVA, soit 104.060 € TVAC
- de la rue des Chirennas à Houyet pour un montant estimé à 170.000 € HTVA, soit 205.700 € TVAC

11. DEVELOPPEMENT RURAL A WANLIN

approuve le projet définitif des travaux d'aménagement d'une micro-centrale hydroélectrique dans l'ancien moulin de Wanlin pour une dépense estimée à 284.775,04 € TVAC et fixe le mode de passation du marché, soit l'adjudication publique.

12. CONTRAT DE RIVIERE DE LA LESSE

- a. approuve le projet de convention d'étude ayant pour objet la rédaction d'un contrat de rivière pour le sous-bassin hydrographique de la Lesse entre la Région wallonne et les 18 communes participantes en insistant toutefois sur les particularités liées au fait que la Commune de Houyet est située en fin de sous-bassin hydrographique et accueille des activités touristiques telles que les descentes en kayak ; une position d'écoute privilégiée est revendiquée en ce sens par le Conseil communal.
- b. approuve le projet de statut de l'asbl « contrat de rivière pour la Lesse »

c. désigne M. Yvan PETIT, Bourgmestre et Mme Fabienne ROBA, Echevin, respectivement en qualité de représentant effectif et de représentant suppléant au sein de l'asbl « contrat de rivière pour la Lesse ».

A huis clos, ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement et procède à la nomination à titre définitif d'un maître spécial de religion protestante à raison de 6 périodes/semaine.